

Conditions relatives à une bourse

Bourse d'admission de l'École Telfer pour la diversité et l'équité

Introduction

Cette bourse a été créée par le doyen de l'École de gestion Telfer.

Objectif du fonds

Soutenir financièrement une étudiante ou un étudiant de premier cycle à l'École de gestion Telfer qui est membre d'une communauté racisée ou autochtone et qui s'implique dans sa communauté.

Détails de la bourse

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit:

1. avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
2. être admise à temps plein au premier cycle à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
3. être une personne racisée (membre d'une minorité visible) non autochtone, qui n'est pas de race blanche ou qui n'a pas la peau blanche, indépendamment de son lieu de naissance ou de sa citoyenneté

OU

soumettre une preuve de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;

4. être impliquée dans sa communauté; et
5. avoir la moyenne d'admission requise.

Valeur de la bourse:	20 000 \$ (5 000 \$ par année)
Nombre de bourses:	4
Fréquence d'attribution:	Annuelle
Programme ou cycle d'études:	Premier cycle
Responsable des demandes:	Service d'aide financière et des bourses
Échéances des demandes:	31 mars
Renouvelable :	Oui, si les critères de renouvellement sont satisfaits

Demande

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre:

1. une lettre (maximum de 500 mots) décrivant l'implication dans la communauté; et
2. une preuve documentée de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa.

OU

une autodéclaration dans laquelle la personne candidate s'identifie comme membre d'une communauté racisée, aux termes de la section 2.1 (Le construit social de « race ») du document [Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale de la Commission ontarienne des droits de la personne](#).

Critères de Renouvellement

Cette bourse sera renouvelée si l'étudiante ou l'étudiant satisfait aux critères de renouvellement. Elle sera octroyée pendant trois ans à la condition que l'étudiante ou l'étudiant maintienne une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 5,0 à la fin de chaque année universitaire et demeure aux études à temps plein à l'École de gestion Telfer. L'interruption temporaire des études ou une inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant spécial ou d'étudiante spéciale mènera à l'annulation de la bourse.